

Cadre d'intervention « Gestion intégrée des milieux et de la biodiversité aquatiques »

Webinaire « Financements
Biodiversité » 15 mars 2023



**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR

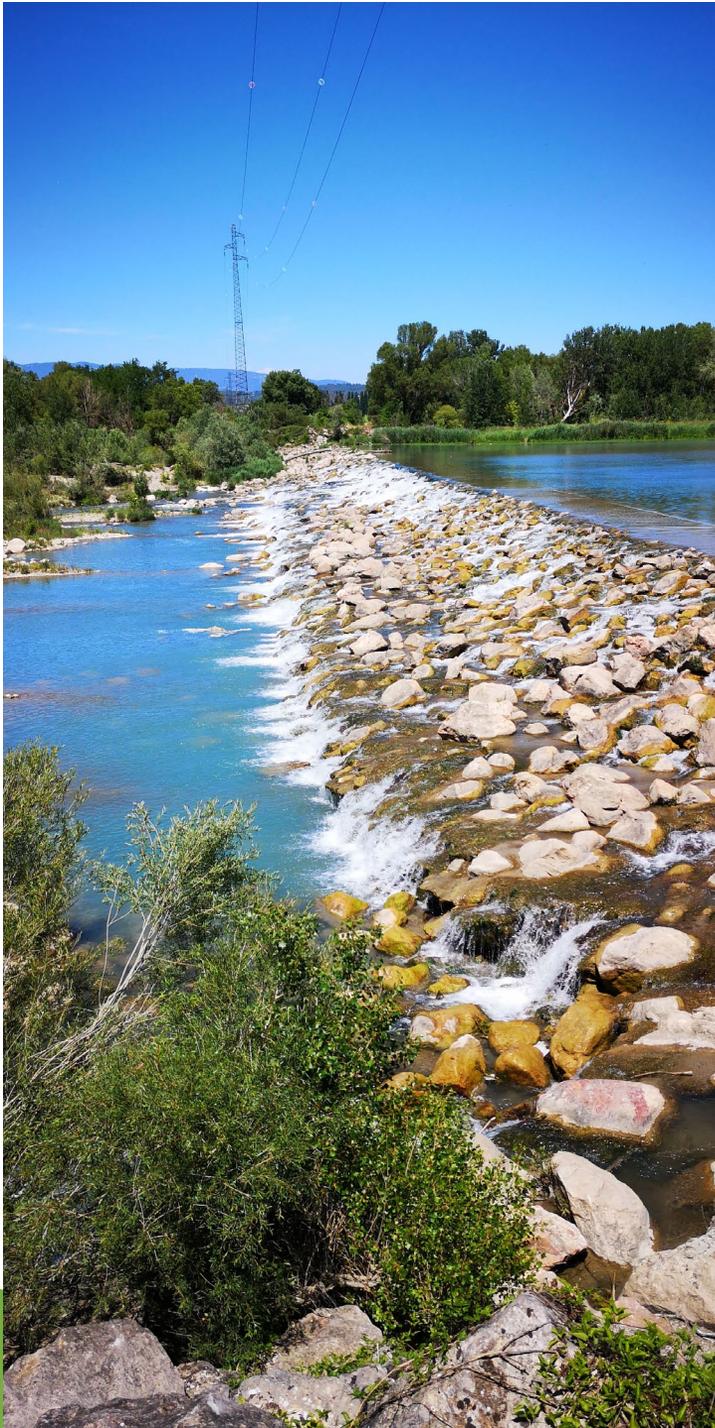


Contexte et enjeux

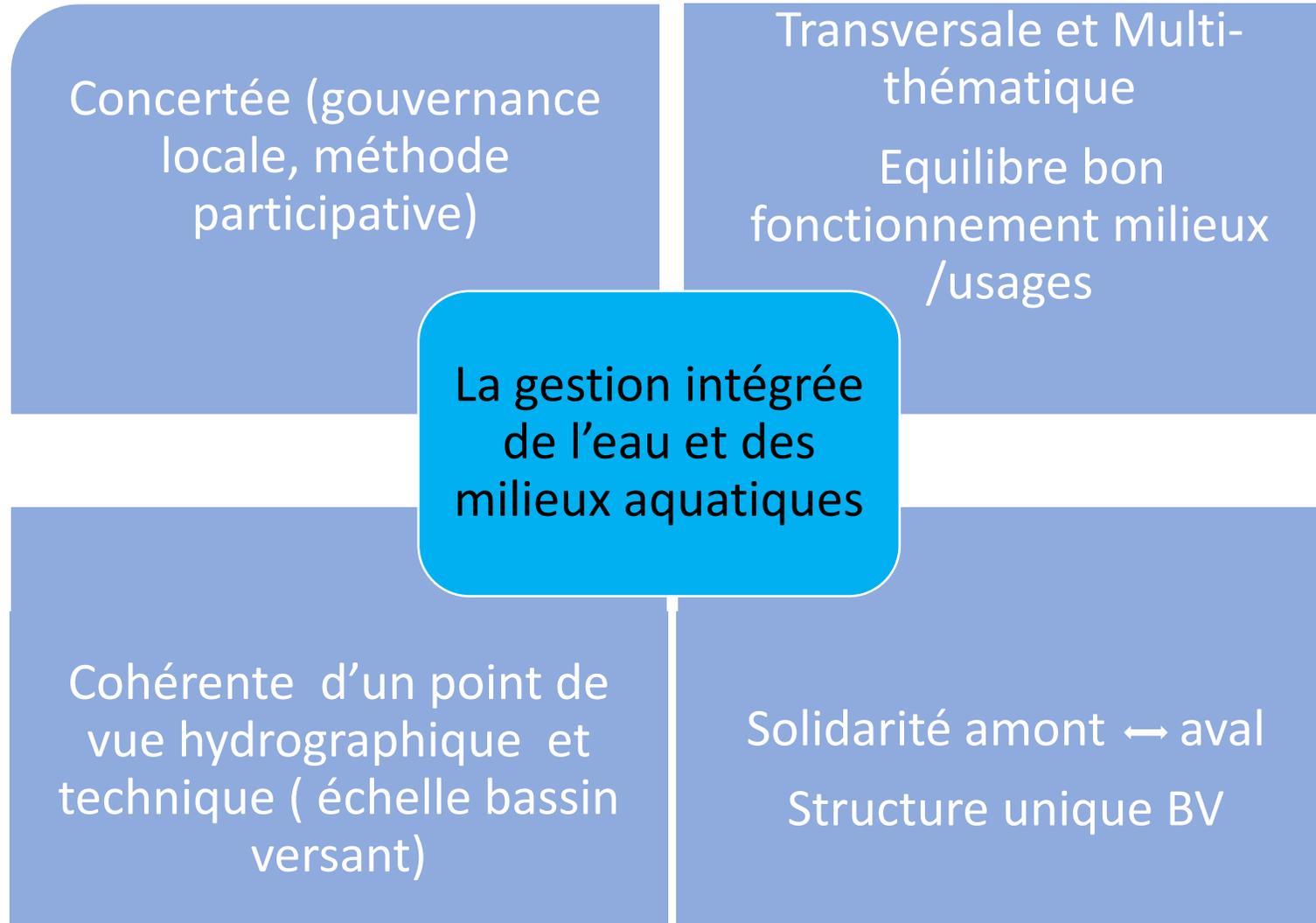


Un cadre d'intervention voté en 2017 en réponse à :

- Une démarche fondatrice : le SOURCE
- Un objectif de bon état des masses d'eau imposé par le SDAGE 2015-2021: 2/3 des masses d'eau de la région présentent un risque de non atteinte de bon état en 2021 pour des raisons de désordres physiques liés aux aménagements
- Un nouveau contexte législatif et réglementaire (lois MAPTAM, NOTRE, GEMAPI, ..)
- Des milieux aquatiques méditerranéens au fonctionnement spécifique, subissant de multiples pressions liés aux usages, à l'urbanisation, au changement climatique, ...



Deux fondamentaux de la politique régionale : gestion intégrée et échelle bassin versant





5 dispositifs d'accompagnement :

- 1- Gouvernance et animation territoriale
- 2- Connaissance, recherche et expertise technique
- 3- Restauration physique et morphologique – réduction du risque inondation
- 4- Biodiversité aquatique, trame bleue, zones humides
- 5- Participations statutaires

Des priorités fortes :

- Privilégier la contractualisation territoriale (contrats de milieux) ou thématique (conventions cadre pluriannuelles avec les partenaires associatifs)
- Intérêt régional des projets
- Vision pluriannuelle des actions et des engagements

Budgets 2023 => Investissement 1,60 M€
Fonctionnement 1,11 M€

1- Gouvernance et animation territoriale

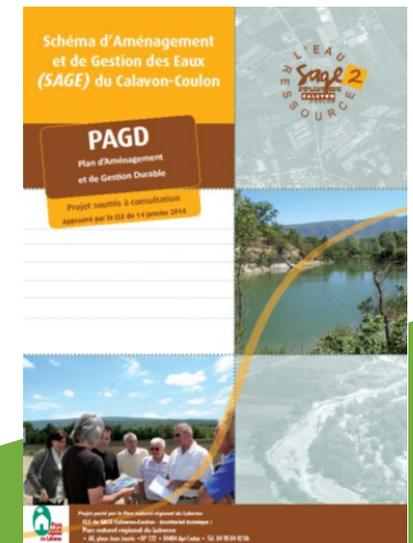


Objectifs :

- Renforcer la gouvernance locale
- Accompagner le déploiement de la prise de compétence GEMAPI
- Information, sensibilisation aux problématiques de l'eau, concertation et communication
- Ingénierie financière et ingénierie de projet pour meilleure efficacité des projets

Actions soutenues:

- Elaboration d'un outil de programmation de gestion intégrée des milieux aquatiques et humides à l'échelle d'un bassin versant (Contrat de milieu, SAGE, schéma d'aménagement de BV)
- Assistance à MO en concertation communication
- Assistance à MO en ingénierie de projet et financière



2- Connaissance, recherche et expertise technique



Objectifs :

- Développer et diffuser la connaissance sur les milieux et les espèces
- Favoriser l'innovation
- Renforcer les partenariats avec des associations de portée régionale œuvrant dans la protection des milieux aquatiques et humides , autour d'objectifs communs



Actions soutenues :

- Outils de connaissance et de suivi et actions de recherche
- Etudes et actions d'animation dans la cadre de conventions partenariales

3 - Restauration physique et morphologique – réduction du risque inondation



Objectifs :

- Mettre en œuvre un plan de reconquête des cours d'eau et de leurs fonctionnalités
- Promouvoir la restauration morphologique des cours d'eau (espace de bon fonctionnement, continuité) en lien avec la réduction de l'alea inondation
- Accompagner l'entretien et la restauration des ripisylves pour la biodiversité et la réduction du risque inondation dans le cadre de programme de gestion intégrée



Actions soutenues :

Restauration physique et morphologique des cours d'eau : continuité écologique, gestion sédimentaire, élargissement du lit, diversification d'habitats, plantations de ripisylves ...

4 – Biodiversité aquatique – Trame bleue – Zones humides



Objectifs :

- Améliorer la connaissance sur les zones humides
- Enrayer la dégradation des zones humides et la perte de biodiversité
- Restaurer et protéger ces écosystèmes clés
- Lutter contre les espèces invasives



Actions soutenues :

- Connaissance et élaboration de stratégies
- Restauration des zones humides et lutte contre les espèces invasives
- Animation, communication, sensibilisation et valorisation sociale





Modalités générales

Bénéficiaires :

- Structures publiques gestionnaires de milieu aquatique (intercommunalités compétentes à l'échelle BV, EPAGE, EPTB, établissements publics),
- Associations et fondations de portée régionale, organismes de recherche (*dispositifs 2, 3 et 4*)

Taux d'aide :

- En règle générale, taux d'aide max de 30%
- Des taux d'aide plus élevés dans le cadre des AAP
- Priorité aux actions contractualisées



Un cadre d'intervention à renouveler (2023 ?)

Quelques grands principes :

- Réaffirmer plus clairement l'objectif global de préservation/restauration de la biodiversité aquatique
- Clarifier les interventions sur les projets mixtes GEMA/PI au travers des solutions fondées sur la nature
- Consacrer un sous dispositif spécifique aux zones humides
- Identifier la stratégie de reconquête des ripisylves (via AAP)

Des sujets en débat :

- Bonification contrat de milieu
- PPRE : distinction entretien/restauration
- Lisibilité du soutien sur les espèces invasives
- ...